

SÉANCE ORDINAIRE du vendredi 19 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 19 octobre à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 10 octobre deux mil dix-huit s'est réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Renée COURTEL,
Maire.

Réception SP :
Publication :

Présents : Mmes et MM. les Conseillers municipaux en exercice :

M. COZIC Christophe, Mme LE SCOUARNEC Claudine, M. HERVE Patrice,
Mme DUGOU Anne-Marie, M. DANIEL Sébastien, M. SKOCZ Daniel, Mme
FOUDEL Éliane, Mme LE DU Maryse, M. JAMET François, M LE MOAL
Nicolas, Mme LE FERREC Danielle, M. LE MEUR Laurent et Mme VEGER
Marion.

Mme LE DRENN Céline, excusée, a donné pouvoir à Mme COURTEL Renée

Exceptés Mme THOMAS Marie-Pierre, M. LE GOFF Patrice, M. THEURE
Martial et Mme PONTREAU Marie

Secrétaire : M. Christophe COZIC
Secrétaire adjoint : M. Cyrille BONNIN

-:-:-:-:-

Délibération n°49/2018

Construction d'une micro-
crèche
Demande de subvention au
titre du contrat de partena-
riat Europe-Région-Pays
-:-:-:-:-

Mme le Maire expose que le projet de construction de la micro-crèche est arrêté,
le montant des dépenses afférentes à ce projet s'élève à 515 000,00 € HT et se dé-
compose comme suit :
- maître d'œuvre : 47 000,00 €
- travaux : 438 000,00 €
- acquisition de mobilier : 30 000,00 €

Mme le Maire explique que la construction de la micro-crèche est une opération
éligible au titre du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays du fait que cet équi-
pement ait une vocation structurante au niveau de l'intercommunalité.

Suite à l'exposé de Mme le Maire, le Conseil municipal :

- approuve le projet de construction d'une micro-crèche pour un montant prévi-
sionnel de 515 000,00 € HT ;
- approuve le plan de financement suivant :
 - Participation de la CAF – 124 000,00 € ;
 - Participation de la MSA – 20 000,00 € ;
 - Participation de l'Etat – 105 000,00 € ;
 - Participation au titre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays pour la
partie construction – 97 000,00 € ;

- Participation au titre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays pour la partie mobilier – 12 000,00 € ;
- Autofinancement 157 000,00 € ;

- Sollicite une subvention aussi élevée que possible au titre du contrat de partenariat Europe-Région-Pays ;
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

Vote :

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°50/2018

Echange de parcelles

Madame le Maire explique que dans le cadre du projet de construction de la micro-crèche, il a été proposé par le CAUE, au stade de l'étude de faisabilité, de réaliser un échange de terrains avec les propriétaires de la parcelle contiguë à celle de la Mairie.

Madame le Maire propose ainsi au conseil municipal de réaliser un échange de parcelles avec les consorts Mahé comme déterminé ci-dessous :

- La Mairie de Guisriff cédera aux consorts Mahé une surface non bâtie d'une superficie de 450 m² issue de la parcelle cadastrée n°AR174 ;
- Les consorts Mahé céderont à la Mairie de Guisriff une surface non bâtie d'une superficie de 320 m² issue de la parcelle cadastrée n°AR172 ;
- La Mairie prendra en charge les frais afférents à cet échange.

Vu l'avis des domaines, il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver cet échange sans soulte avec les consorts Mahé et d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cet échange avec les consorts Mahé.

Vote :

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°53/2018

Poste de transformation
Mise à disposition d'un terrain

Mme le Maire explique qu'en vue d'améliorer la qualité de la distribution publique d'énergie électrique, Morbihan Energies propose de construire un poste de transformation en cabine sur le domaine public de la Mairie au lieu-dit Cadigué. Les travaux seront entièrement à la charge de Morbihan Energies.

Ce transformateur étant installé sur le domaine public communal, l'opération doit faire l'objet d'une convention entre Morbihan Energies et la commune, actant ainsi la mise en place de l'ouvrage sur un terrain d'une dimension de 9,00m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise la signature de la convention entre Morbihan Energies et la Mairie de Guisriff ;
- autorise Mme le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à cette affaire.

Vote :

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°54/2018

Sentiers de randonnée
Convention d'entretien

Roi Morvan Communauté compte 34 circuits de Petite Randonnée qui font l'objet d'une promotion par le biais de fiches pratiques, d'un topoguide, d'une carte générale et de leur numérisation sur le site Internet de l'Office de Tourisme du Pays de Roi Morvan.

Le balisage est assuré par Roi Morvan Communauté ou les associations locales de randonnée, Roi Morvan Communauté prenant par ailleurs à sa charge le financement et l'implantation des poteaux avec flèches et des balises. L'entretien des sentiers de randonnée est à la charge des communes.

Pour clarifier le rôle et les obligations de chacun, Roi Morvan Communauté propose la signature d'une convention avec les mairies.

Suite à la présentation de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention d'entretien du réseau de sentiers de Petite Randonnée.

Vote :

- pour : 13
- contre : 0
- abstention : 2

Lors de la séance du conseil municipal du 19 octobre deux mil dix-huit les délibérations n°49/2018, n°50/2018, n°51/2018, n°52/2018, n°53/2018, n°54/2018, n°55/2018, n°56/2018 et n°57/2018 ont été prises.

Renée COURTEL	Christophe COZIC	Claudine LE SCOUARNEC	Daniel SKOCZ	Anne-Marie DUIGOU
Patrice HERVE	Eliane FOUDEL	Sébastien DANIEL	Marie-Pierre THOMAS	François JAMET
Marion VEGER	Martial THEURE	Céline LE DRENN	Nicolas LE MOAL	Danielle LE FERREC
Patrice LE GOFF	Maryse LE DU	Laurent LE MEUR	Marie PONTREAU	